

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 5 novembre 2024 à 19 heures et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: Le maire M. Neil Gagnon et les conseillers, M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin. Le conseiller M. Yvan St-Amour a motivé son absence. Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2024-11-R6363 Ouverture de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2024-11-R6364 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 Changement de date du 3 au 10 décembre – séance de décembre 2024
- 100.2 Renouvellement entente Carrefour Jeunesse Emploi
- 100.3 Souper de Noël du conseil et employés – vendredi 6 décembre (Bistro du château)

Conseil municipal

- 110.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement 2024-031 Régie interne
- 110.2 Adoption du projet de règlement 2024-031 régie interne
- 110.3 La maison des collines – Demande de soutien financier
- 110.4 Maison de la Famille Maniwaki – Demande de don
- 110.5 Dans'Action – Demande de soutien financier
- 110.6 Confirmation de la réalisation des travaux – Programme PRABAM

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payées, à payer et salaires au 31 octobre 2024

Sécurité publique

Voirie

- 300.1 Adoption des prévisions budgétaire de la RIAM 2025
- 300.2 Programmation des travaux TECQ 2019-2024 Version 5
- 300.3 Attestation réalisation complète – Subvention PAV-PPA-CE
- 300.4 Attestation réalisation complète – Subvention PAV-PPA-ES

Environnement

Aménagement et urbanisme

- 600.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de zonage
- 600.2 Adoption du projet de Règlement no. 2024-032 : Règlement de zonage
- 600.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de lotissement
- 600.4 Adoption du projet de Règlement no. 2024-033 : Règlement de lotissement
- 600.5 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de permis et certificats
- 600.6 Adoption du projet de Règlement no. 2024-034 : Règlement de permis et certificats
- 600.7 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement de construction
- 600.8 Adoption du projet de Règlement no. 2024-035 : Règlement de construction
- 600.9 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement du plan d'urbanisme
- 600.10 Adoption du projet de Règlement no. 2024-036 : Règlement du plan d'urbanisme

Loisirs, Culture et bibliothèque

- 700.1 Rallye Perce Neige 2025 – Demande de droit de passage
- 700.2 Ville de Maniwaki – Entente de fourniture de services – Bibliothèque Maniwaki
- 700.3 CRSBPO – Contribution municipale pour année 2025 et collection locale

Correspondance officielle reçues

- 800.1 MRCVG – Demande appui rencontre et octroi direct pour l'industrie forestière
- 800.2 MRCVG – Demande appui création d'un fonds d'urgence pour CSEG
- 800.3 M. Derek Danis – Offre de service pour contrôle des animaux nuisibles

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2024-11-R6365 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 8 octobre 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 soit adopté tel que proposé.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune personne de présente à la séance

2024-11-R6366 Avis public – nouvelle date pour séance de décembre 2024

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseiller présents qu'un avis public soit donné afin de changer la date de la séance ordinaire du mois de décembre soit le 10 décembre à la place du 3 décembre à 19h00.

Adoptée.

2024-11-6367 Entente Carrefour Jeunesse Emploi - 2025

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de verser au Carrefour Jeunesse Emploi un montant de 500\$ pour l'année 2025 afin de continuer à développer leurs multiples services offerts aux jeunes, et moins jeunes, sur l'ensemble du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note au procès-verbal à l'effet que le souper de Noël des membres du conseil, les employés et conjoints, conjointes aura lieu le vendredi 6 décembre 2024 au Bistro du Château 1887 à Maniwaki

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT 2024-031

Monsieur Pierre Laramée conseiller, par la présente :

Donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-031 intitulé : Règlement no 2024-031 Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Egan-Sud

ET

Dépose le projet du règlement numéro : 2024-031 intitulé : « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Egan-Sud

Adoptée.

2024-11-R6368 Adoption du projet de règlement 2024-031

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le projet de Règlement 2024-031 intitulé : Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

2024-11-R6369 Soutien financier – La maison de la Famille – Demande de don

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un don au montant de 150\$ soit remis à la maison de la Famille suite à leur demande de soutien financier. Il est aussi résolu que ce montant soit pris à même leur budget discrétionnaire.

Adoptée.

2024-11-R6370 Dans'Action demande de don

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de faire un don de 150\$ à l'équipe Dans'Action afin d'aider l'organisation dans leur campagne de financement. Ce montant sera pris à même leur budget discrétionnaire.

Adoptée.

2024-11-R6371 Confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dans le cadre du programme PRABAM

CONSIDERANT QUE la municipalité de Egan-Sud a reçu une confirmation d'une aide financière pour le programme PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) d'un montant de 75 000 \$;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du guide du programme PRABAM;

CONSIDERANT QUE les travaux visés par la reddition de comptes finale ont été réalisés conformément aux exigences du programme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dans le cadre du programme PRABAM ;
- De reconnaître que la municipalité de Egan-Sud a reçu une aide financière de 75 000 \$ dans le cadre de ce programme ;
- De déclarer que le conseil municipal a pris connaissance du guide du programme PRABAM et qu'il s'engage à respecter les exigences et les modalités qui y sont énoncées ;
- D'autoriser la direction générale à transmettre la reddition de comptes finale au ministère concerné et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement de ce dossier

Adoptée.

2024-11-R6372 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 31 octobre 2024

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 31-10-2024 au montant de	46 074.82\$
Les dépenses à payer 31-10-2024 au montant de	35 575.47\$
Les salaires payés au 31-10-2024 au montant de	8 938.61\$

Adoptée.

2024-11-R6373 Adoption des prévisions budgétaires de la RIAM 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le budget 2025 de la Régie intermunicipal de Maniwaki Haute-Gatineau;

CONSIDÉRANT Qu'à l'article 603 du Code municipal du Québec, la RIAM doit dresser son budget à chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

CONSIDÉRANT QUE le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités. S'il a été ainsi adopté avant le 1er janvier, il entre en vigueur à cette date. S'il n'a pas été adopté à cette date, il entre en vigueur 15 jours après son adoption par au moins les deux tiers des municipalités;

DE CE FAIT ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget 2025 déposé par la RIAM soit adopté pour un montant de 916 747\$

Adoptée.

2024-11-R6374 Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataire de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à rétablir le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

2024-11-R6375 Attestation de la réalisation complète des travaux – Subvention PAV-PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) Circonscription électorale (CE)

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud approuve les dépenses d'un montant de 24 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2024-11-R6376 Attestation de la réalisation complète des travaux – Subvention PAV-PPA-ES

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) Projets d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyé est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud approuve les dépenses d'un montant de 19 600\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT 2024-032

Monsieur Gilles Patry conseiller, par la présente :

Donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-032 intitulé : Règlement de zonage de la municipalité d'Egan-Sud

ET

Dépose le projet du règlement numéro : 2024-032 intitulé : « Règlement de zonage de la municipalité d'Egan-Sud

Adoptée.

2024-11-R6377 Adoption du projet de règlement 2024-032

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le projet de Règlement 2024-032 intitulé : Règlement de zonage de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT 2024-033

Monsieur Pierre Laramée conseiller, par la présente :

Donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-033 intitulé : Règlement de lotissement de la municipalité d'Egan-Sud

ET

Dépose le projet du règlement numéro : 2024-033 intitulé :
« Règlement de lotissement de la municipalité d'Egan-Sud

Adoptée.

2024-11-R6378 Adoption du projet de règlement 2024-033

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le projet de Règlement 2024-033 intitulé : Règlement de lotissement de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT 2024-034

Monsieur Gilles Patry conseiller, par la présente :

Donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-034 intitulé : Règlement de permis et certificats de la municipalité d'Egan-Sud

ET

Dépose le projet du règlement numéro : 2024-034 intitulé :
« Règlement de permis et certificats de la municipalité d'Egan-Sud

Adoptée.

2024-11-R6379 Adoption du projet de règlement 2024-034

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le projet de Règlement 2024-034 intitulé : Règlement de permis et certificats de la municipalité d'Egan-Sud.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT 2024-035

Monsieur Jeannot Émond conseiller, par la présente :

Donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-035 intitulé : Règlement de construction de la municipalité d'Egan-Sud

ET

Dépose le projet du règlement numéro : 2024-035 intitulé :
« Règlement de construction de la municipalité d'Egan-Sud

Adoptée.

2024-11-R6380 Adoption du projet de règlement 2024-035

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny appuyé par le conseiller M. Gilles Patry propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le projet de Règlement 2024-035 intitulé : Règlement de construction de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT 2024-036

Monsieur Jean-René Martin conseiller, par la présente :

Donne avis de motion et dispense de lecture est faite, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-036 intitulé : Règlement du plan d'urbanisme de la municipalité d'Egan-Sud

ET

Dépose le projet du règlement numéro : 2024-036 intitulé : « Règlement du plan d'urbanisme zonage de la municipalité d'Egan-Sud

Adoptée.

2024-11-R6381 Adoption du projet de règlement 2024-036

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Gilles Patry propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent d'adopter le projet de Règlement 2024-036 intitulé : Règlement du plan d'urbanisme de la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

2024-11-R6382 Demande droit de passage – Rallye Perce-Neige

CONSIDÉRANT QUE l'évènement du Rallye-Perce-Neige-Maniwaki 2024 se déroulera les 31 janvier et 1^{er} février prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cette épreuve sportive est inscrite aux championnats nord-américain, canadien et ontarien de rallye de vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, les organisateurs sollicitent la permission du conseil municipal en vue d'utiliser, à des fins d'épreuve de classement, certaines voies publiques, situées dans le territoire de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur assisté de clubs et d'associations locaux, conformément aux normes de C.A.R.S., l'organisme officiel qui régit le rallye automobile au Canada, et aux recommandations de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents seront individuellement prévenus par eux ;

CONSIDÉRANT QUE le jour du rallye, divers véhicules officiels se chargeront de la fermeture du chemin et, après le passage des concurrents, de sa réouverture à la circulation ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation est assurée au montant de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour tout dommage causé aux tiers ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le Rallye Perce-Neige d'utiliser certaines voies publiques, situées sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud soit la rue Labelle, et la rue Marie-Anne pour se terminer à la 105. Les organisateurs interdiront à

tous les concurrents l'accès aux dits chemins hors des périodes d'utilisation autorisés.

Il est également proposé que suite à ces activités le conseil demande aux organisateurs que les chemins soient remis dans le même état qu'ils le sont généralement ainsi que toutes les ordures soient ramassées le long des routes et sur les terrains avoisinants.

Adoptée.

2024-11-R6383 Entente concernant la bibliothèque J.R. L'Heureux

ATTENDU QUE la Ville de Maniwaki possède et exploite la bibliothèque J.R. L'Heureux;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années les citoyens et citoyennes d'Egan-Sud utilisent les services offerts par la bibliothèque sans qu'il semble exister d'entente écrite entre la Ville de Maniwaki et la Municipalité d'Egan-Sud;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'entente de fourniture de services de la bibliothèque offert par la Ville de Maniwaki et autorisent le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2025 et qui se renouvellera automatiquement par période successive de 5 ans, sauf en donnant un avis écrit d'au moins 6 mois à l'autre partie.

Adoptée.

2024-11-R6384 Réseau Biblio Outaouais – Contribution pour 2025 et Cotisation spéciale 2025

ATTENDU QUE les membres du Réseau Biblio Outaouais, ont décidé d'augmenter la cotisation d'adhésion en fonction de l'IPC de janvier 2024 de 2,9% et que la contribution des municipalités pour l'année 2025 sera de 4,59\$ par habitants;

ATTENDU QUE la *Gazette officielle du Québec* du 27 décembre 2023 établit à 520 habitants la population de Egan-Sud;

ATTENDU QUE la cotisation 2025 pour le développement de la collection locale est offerte aux municipalités sur une base volontaire et le montant minimal demeure à 0,50\$ par capita en fonction de la population inscrites et publié da la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE les frais annuels du lien internet du Réseau BIBLIO Outaouais pour l'accès au serveur Symphony demeurent à 60.00\$ par municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte les conditions financières transmises par le Réseau BIBLIO de l'Outaouais pour l'année 2025.

Adoptée.

2024-11-R6385 Demande de rencontre et d'octroi direct pour le soutien urgent de l'industrie forestière - Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDÉRANT la fermeture indéterminée et l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, menaçant la vitalité économique de la région et touchant plus d'une centaine d'emplois ;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de l'industrie forestière pour l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau et de l'ensemble du Québec ;

CONSIDÉRANT l'urgence d'obtenir des engagements clairs du gouvernement du Québec pour la sauvegarde à long terme de l'industrie forestière et le soutien direct aux travailleurs touchés ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mesures immédiates pour relancer les opérations forestières et stabiliser l'emploi dans la région ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Gilles Patry, propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la résolution 2024-R-AG330 de la MRCVG ainsi que d'appuyer leurs demandes ci-dessous ;

- De demander une rencontre officielle avec les représentants du gouvernement du Québec suivants :

- o Le premier ministre François Legault,
- o La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Maité Blanchette Vézina,
- o Le ministre responsable de la région de l'Outaouais, Mathieu Lacombe,
- o Le député de Gatineau, Robert Bussière ;

- De présenter lors de la rencontre une mise à jour complète de la situation dans la Vallée-de-la-Gatineau, basée sur les travaux de la cellule de crise, afin d'informer les représentants des impacts économiques et sociaux actuels et des mesures (solutions) requises pour la relance.

- De demander l'octroi direct du Bureau de mise en marché des bois pour :

- o Accéder à un volume de 75 000 m³ de bois feuillus sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau (secteur harmonisé disponible prêt à la récolte), permettant ainsi de redémarrer les opérations forestières dès la mi-novembre ;
- o Faciliter la fourniture de bois à deux usines intéressées par cette fibre (sous réserve de la conclusion d'ententes) ;
- o Obtenir l'acceptation au Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides (PEEOL), avec une demande de 3 millions de dollars du programme pour compenser les coûts de transport du bois ;
- D'obtenir des engagements concrets du gouvernement du Québec pour la sauvegarde et le développement à long terme de l'industrie forestière, incluant un plan d'action spécifique pour la Vallée-de-la-Gatineau et pour l'ensemble de la province, mettant l'accent sur le soutien aux travailleurs.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le conseiller M. Patrick Feeny se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement du sujet suivant (800.2)

2024-11-R6386 Création d'un Fonds d'urgence pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG) - Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau

CONSIDERANT que l'industrie forestière constitue un pilier majeur de l'économie et de l'histoire de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDERANT l'annonce de la fermeture indéterminée et de l'arrêt complet des opérations de l'usine Produits forestiers Résolu à Maniwaki, mettant en péril plus d'une centaine d'emplois directs et indirects dans la région ;

CONSIDERANT la création d'une nouvelle cellule de crise – filière forestière, établie par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) le 9 octobre 2024 pour répondre à cette situation ;

CONSIDERANT l'urgence de soutenir plus de soixante travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG), qui sont directement touchés par cette fermeture ;

CONSIDERANT la demande d'un appui pour la création d'un fonds de démarrage de 800 000 \$ afin de soutenir la CSEG dans un projet de diversification des activités et de développement d'une nouvelle clientèle au-delà de la MRC, permettant ainsi une reprise rapide des opérations forestières et la préservation d'emplois qualifiés ;

CONSIDERANT que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau peut autoriser un financement spécial de 250 000 \$, par le biais du Fonds local d'investissement (FLI) à hauteur de 100 000 \$ et du Fonds local de solidarité (FLS) à hauteur de 150 000 \$;

CONSIDERANT que ces fonds permettront de constituer le fonds de roulement nécessaire au projet, tout en servant de levier pour attirer d'autres sources de financement (prêt bancaire, subvention, mise de fonds ou autres) ;

EN CONSEQUENCE, le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée, propose et il résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la résolution 2024-R-AG331 de la MRCVG ;

- DE DEMANDER la mise en place d'un programme d'aide d'urgence temporaire destiné aux travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs en transport forestier de la Gatineau (CSEG), afin de faciliter une reprise rapide des activités forestières et de stabiliser l'économie locale ;
- D'AUTORISER l'octroi d'un financement spécial de 250 000 \$, provenant du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS), respectivement à hauteur de 100 000 \$ et 150 000 \$, pour soutenir le fonds de roulement du projet d'urgence de la CSEG ;

- DE SOLLICITER le soutien d'Investissement Québec pour compléter le financement total requis de 800 000 \$, en vue de permettre une mise en œuvre rapide du programme, notamment par l'octroi de prêts, de garanties de prêt ou de subventions adaptées aux besoins du projet.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le conseiller M. Patrick Feeny reprend son siège à la table du conseil

2024-11-R6387 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h35

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière